VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

SUIVI OBLIGATOIRE???

Par Profil supprimé Postée le 12/11/2013 23:30

Bonjour,
Pouvez vous, svp, me confirmer que je peux arrêter, quand je le désire le suivi avec le CSAPA "habituel", afin que mon médecin -de ville- prenne le relais quant aux ordonnnances de délivrance methadone? ??
De +, je veux entamer une démarche avec un psychologue, ce que le CSAPA ne m'a, par ailleurs, jamais proposé.....

Et aussi, je n'arrive pas à "entrer"dans le chat individuel, cela ne fonctionne pas. Lorsque l'image avec la phoyo apparaît, je fais un clic sur "chattez avec nous", une boute de dialogue, je suppose, apparaît où il est écrit "inscrivez ci dessous votre message" et je ne peux absolument pas écrire. ?... mon claviet, sur ma tablette n'apparaît pas..... j'ai tenté de cliquer sur l'onglet "enveloppe mail' et de suite s' affiche "la discussionest vide, ns ne pouvons pas répondre. ?.. dois je m'identufuer impérativement avt de "chatter"??
Merci. Et merci de tout

Mise en ligne le 15/11/2013

Bonjour,

Votre message nous fait part de vos envies de changement (passage en médecine de ville, suivi psychologique). Ceci-dit, vous avez l'air confrontée à un refus de la part du médecin prescripteur, voir de l'équipe du CSAPA qui vous suit, en ce qui concerne ces projets. Cela peut dépendre d'un certain nombre d'éléments : temps de prise en charge avec eux, suivi des consultations, échanges avec l'équipe, stabilité dans la prise du traitement de substitution, environnement etc.

Seul votre médecin prescripteur actuel peut accorder le « relais » CSAPA - médecine de ville. Nous vous encourageons donc à en reparler avec lui, à lui faire part de vos motivations et à réfléchir à ses retours éventuels.

Ensuite, pour le suivi psychologique, plusieurs possibilités s'offrent à vous : si un psychologue travaille au sein du CSAPA dans lequel vous êtes suivie, vous pouvez lui faire la demande. Sinon, vous pouvez prendre contact avec un psychologue en CMP (centre médico-psychologique) ou dans un autre CSAPA afin de bénéficier de consultations gratuites. Vous pouvez également prendre contact avec des psychologues en libéral, auquel cas n'hésitez pas à demander une orientation à un professionnel.

Enfin, en ce qui concerne le Tchat, nous sommes navrés que vous n'ayez pas pu utiliser cet outil. Cependant, il n'est pas nécessaire de s'identifier pour pouvoir parler à l'un de nos écoutants. En cliquant sur « chattez avec nous », une fenêtre de dialogue s'ouvre instantanément.

Si vous avez besoin, n'hésitez pas à refaire le test ou à nous recontacter par un autre biais (question-réponse ou téléphone au 0800.23.13.13 – appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, 7j/7 de 8h à 2h).

Bien à vous.